

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de Parisville tenue à huis clos en visioconférence sur zoom, le **mardi 2 juin 2020** à compter de **20 h 01**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller  
Monsieur Dany Boucher, conseiller  
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller  
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère  
Monsieur Jason Tousignant, conseiller  
Madame Carole Plamondon, conseillère  
Monsieur Maurice Grimard, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Séance tenue à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal
6. Finances
  - 6.1 Revenus
  - 6.2 Dépenses
  - 6.3 Rapport du maire sur la situation financière de 2019
7. Urgence sanitaire - Covid-19
  - 7.1 Fermeture des bâtiments municipaux
  - 7.2 Prolongement de la suspension du taux d'intérêt exigé pour les taxes impayées
  - 7.3 Achat du matériel et de l'équipement pour mesures sanitaires
  - 7.4 Annulation de la Fête automnale 2020
  - 7.5 Camp de jour 2020 - Covid-19
8. Administration
  - 8.1 Rapport de conformité avec la politique de gestion contractuelle
  - 8.2 Dépôt de la reddition de comptes - TECQ 2014-2018
  - 8.3 Projet de joindre le regroupement Estrie-Montérégie « SOLUTION UMQ » en assurances collectives, en cours de contrat
9. Règlements
  - 9.1 Avis de motion : Règlement #371-2020 abrogeant le règlement #362-2019 sur la tarification des services municipaux
  - 9.2 Adoption: Règlement #370-2020 modifiant le règlement #368-2019 fixant les taux de taxation pour l'année 2020
10. Voirie
  - 10.1 Embauche emploi étudiant - Aide voirie
  - 10.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
  - 10.3 Offre d'asphalte concassé - Travaux de resurfacement route 226
11. Conteneur pour matériaux de construction
12. Octroi de contrat - Toiture de la salle du centre
13. Cercle de fermières de Parisville - Programme Nouveaux Horizons 2019-2020
14. Semaine québécoise des personnes handicapées
15. Rapport des élus
16. Correspondances
17. Varia
  - 17.1 Mandat supplémentaire à la firme Chamard - Rédaction d'un projet d'entente intermunicipale et d'un projet de règlement pour la gestion des matières résiduelles
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

78-06-20

## 2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

**ADOPTÉE**

79-06-20

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

**ADOPTÉE**

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

80-06-20

## 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 5 mai 2020 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

**ADOPTÉE**

## 6. FINANCES

### 6.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 250 150.01 \$ incluant les revenus de perception.

81-06-20

### 6.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

*Mai 2020*

- FOURNISSEURS: 32 587.34 \$
- SALAIRES: 14 081.15 \$

**ADOPTÉE**

### 6.3. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE 2019

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

#### 1. Rapport du vérificateur externe

L'audit des états financiers consolidés de la municipalité de Parisville pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019 a été réalisé par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc. Ce rapport soulève l'opinion suivante des vérificateurs : à notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Paroisse de Parisville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### 2. États financiers au 31 décembre 2019

Le rapport financier de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 présente un excédent de fonctionnements de 68 046\$.

État financiers consolidés au 31 décembre 2019	
Revenus 2019	
Taxes	805 783 \$
Compensations tenant lieu de taxes	327 \$
Transferts	168 512 \$
Services rendus	40 836 \$
Imposition de droits	19 401 \$
Autres revenus	6 267 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 041 126 \$</b>
Charges 2018	
Administration générale	227 578 \$
Sécurité publique	123 047 \$
Transport	249 470 \$
Hygiène du milieu	207 388 \$
Santé et bien-être	478 \$
Aménagement, urbanisme et développement	48 031 \$
Loisirs et culture	103 137 \$
Frais de financement	2 734 \$

Total des charges	961 863 \$
Excédent (déficit) de l'exercice 2019 avant conciliation	79 263 \$

<b>Conciliation à des fins fiscales</b>	
Moins : revenus d'investissement	(96 322) \$
Immobilisations	119 172 \$
Remboursement de la dette à long terme	- \$
Activités d'investissement	(34 067) \$
Excédent de fonctionnement affecté	85 105 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	68 046 \$

## 7. URGENCE SANITAIRE - COVID-19

82-06-20

### 7.1. FERMETURE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le 15 mars dernier, en raison de la pandémie du COVID-19, le gouvernement du Québec a exigé la fermeture de plusieurs commerces, endroits publics et lieux de rassemblement;

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques, les salles de spectacle, les lieux récréatifs, les salles de danse ainsi que toutes les autres installations à vocation similaire faisaient partie des endroits touchés par cette nouvelle mesure;

CONSIDÉRANT QUE le déconfinement autorise certains commerces et endroits publics à ouvrir de manière progressive;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se conformer aux plus récentes directives du gouvernement provincial dans le but de diminuer les risques de propagation du coronavirus;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jason Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De maintenir fermé l'accès à la population aux bâtiments municipaux suivants :

- Bureau municipal
- Salle municipale
- Salle du centre
- Salle du croquet
- Local du Cercle de Fermières
- Petite Gare

D'ouvrir de manière progressive et conformément aux mesures sanitaires en vigueur les installations suivantes :

- Bibliothèque
- Les abreuvoirs
- Station VR (aqueduc et égout)
- Chalet des loisirs (à l'usage exclusif du Camp de jour de Parisville)
- Les blocs sanitaires (à l'usage exclusif du Camp de jour de Parisville)
- Jeux d'eau et modules de jeux (à l'usage exclusif du Camp de jour durant les périodes d'ouverture)

**ADOPTÉE**

83-06-20

**7.2. PROLONGEMENT DE LA SUSPENSION DU TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉ POUR LES TAXES IMPAYÉES**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 368-2019 fixant les taux de taxation pour l'année 2020 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Parisville est fixé à 18% par année;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en abaissant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

CONSIDÉRANT la résolution 48-04-20 décrétant que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Parisville qui demeure impayé en date du 15 mars 2020 soit établi 0% par année jusqu'au 30 juin 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le taux d'intérêt établi à 0% par année soit reconduit et s'applique jusqu'au 30 septembre 2020.

**ADOPTÉE**

84-06-20

**7.3. ACHAT DU MATÉRIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT POUR MESURES SANITAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Blanche L'Hérault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité procède à l'achat du matériel et de l'équipement nécessaire au respect des mesures sanitaires entourant la Covid-19, et ce, pour la protection de ses employés et de sa population. Un budget de 2 000 \$ a été établi pour être en mesure de rouvrir progressivement ses installations à la population de manière sécuritaire.

**ADOPTÉE**

85-06-20

**7.4. ANNULATION DE LA FÊTE AUTOMNALE 2020**

CONSIDÉRANT QUE la 6e édition de la Fête automnale de Parisville devait être célébrée le 19 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se conformer aux recommandations gouvernementales liées à la pandémie qui sévit;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des employés, des citoyens, des collaborateurs et des artistes est une priorité;

CONSIDÉRANT l'incertitude quant à la durée de la crise sanitaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'annuler la 6e édition de la Fête automnale de Parisville, prévue le 19 septembre 2020.

**ADOPTÉE**

86-06-20

**7.5. CAMP DE JOUR 2020 - COVID-19**

CONSIDÉRANT la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures sanitaires importantes qui doivent être mises en place afin d'assurer la sécurité

des usagers, incluant une forte baisse de revenus et une augmentation des dépenses marquée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville devait statuer sur la tenue ou non d'un camp de jour pour les citoyens de Parisville et Deschaillons-sur-St-Laurent;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'accord verbal de la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent et suite à plusieurs analyses;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dany Boucher  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De maintenir un service de camp de jour commun pour leurs citoyens de Parisville et Deschaillons-sur-St-Laurent en adaptant celui-ci à la situation actuelle en respect des consignes édictées par le gouvernement en lien avec la COVID-19.

**ADOPTÉE**

## **8. ADMINISTRATION**

### **8.1. RAPPORT DE CONFORMITÉ AVEC LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la municipalité doit déposer, au moins une fois l'an, un rapport de conformité avec la politique de gestion contractuelle. Le rapport est donc déposé pour l'année financière 2019. Celui-ci sera également publié sur le site internet de la municipalité.

**87-06-20**

### **8.2. DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES - TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT QU'une reddition de comptes est exigée à chacune des municipalités pour vérifier le respect de l'application des conditions de versement exigées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes doit indiquer les travaux réalisés au cours des années financières 2014 à 2018 et les coûts réels de leur réalisation;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'audit validant la reddition de comptes doit être transmis au Ministère au plus tard 6 mois après la fin des travaux ou après l'avis transmis par le Ministère à la municipalité lui demandant de produire sa reddition de comptes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Carole Plamondon  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De transmettre la reddition de compte et le rapport de l'auditeur indépendant au Ministère des Affaires municipales et habitations (MAMH) dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE**

**88-06-20**

### **8.3. PROJET DE JOINDRE LE REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE « SOLUTION UMQ » EN ASSURANCES COLLECTIVES, EN COURS DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les cités et du Code municipal de la municipalité de Parisville et en conformité avec la Solution UMQ, le conseil souhaite autoriser la municipalité à joindre un regroupement d'achat de

produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possibles;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public, Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

CONSIDÉRANT QU'advenant que la municipalité de Parisville joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Blanche L'Hérault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

Que le contrat antérieurement accordé à ASQ Consultants soit résilié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020;

Qu'en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, le Conseil autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaires inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc.;

Que le Conseil confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement Estrie-Montérégie passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc., suivant l'appel d'offres public no UMQ 003-2019-2024;

Que l'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;

Que la municipalité de Parisville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la municipalité de Parisville s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité de Parisville durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc.;

Que la municipalité de Parisville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la municipalité de Parisville se joint.

**ADOPTÉE**

## 9. RÈGLEMENTS

### 89-06-20 9.1. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #371-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #362-2019 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Je, René Guimond, conseiller 1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement #371-2020 abrogeant le règlement #362-2019 sur la tarification pour les biens et services municipaux. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

### 90-06-20 9.2. ADOPTION: RÈGLEMENT #370-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #368-2019 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2020 par Dany Boucher, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro #370-2020 modifiant le règlement #368-2019 fixant le taux de taxation pour l'année 2020 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

**ADOPTÉE**

## 10. VOIRIE

### 91-06-20 10.1. EMBAUCHE EMPLOI ÉTUDIANT - AIDE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affiché une ouverture de poste pour l'embauche d'un aide à la voirie pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche a dûment été complété;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'embaucher pour une durée déterminée, soit pour la période estivale, Justin Girard pour occuper les fonctions d'Aide-voirie au taux salarial prévu au *Recueil des conditions de travail et des politiques* de la Municipalité de Parisville.

**ADOPTÉE**

### 92-06-20 10.2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville souhaite déposer une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) auprès de M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux sont prévus pour 2020 dans les routes appartenant à la municipalité afin d'en assurer la longévité et la sécurité tels que du gravelage, du rechargement, de l'asphaltage et de la nouvelle signalisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver la demande de subvention au montant de 83 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

**ADOPTÉE**

**93-06-20**

**10.3. OFFRE D'ASPHALTE CONCASSÉ - TRAVAUX DE RESURFACAGE ROUTE 226**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sintra, mandatée par le Ministère des Transports, procède actuellement à des travaux de resurfacement de la route 226 Est et Ouest et offre à la municipalité de l'asphalte concassé pour du rechargement divers au coût de 5,00 \$/tonne;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dany Boucher  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De faire l'achat d'asphalte concassé au montant de 5,00\$ /tonne à Sintra afin de recharger l'entièreté de nos routes et rangs de gravier et d'en faire l'épandage, soit pour les rangs et routes suivantes:

- Route à La Laine	1.6km
- Route Barabé	1.4km
- Route Brisson	1.3km
- Rang Ste-Philomène Est	1.8km
- Route St-Onge Sud	1.6km

Il est prévu d'épandre le matériel sur une largeur d'environ 5 mètres et 5 cm d'épaisseur. Le coût de cette dépense, en l'absence de subvention, sera assumé par le fonds de roulement non affecté.

Des vérifications sont en cours afin de s'assurer que nous pouvons utiliser ce matériel dans nos rangs et routes de gravier.

**ADOPTÉE**

**94-06-20**

**11. CONTENEUR POUR MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que deux conteneurs de matériaux de construction soient mis à la disposition de la population. Un premier à la mi-juin et un second à la mi-septembre.

Qu'une circulaire d'information soit distribuée à la population précédant la livraison de ceux-ci.

**ADOPTÉE**

**95-06-20**

**12. OCTROIE DE CONTRAT - TOITURE DE LA SALLE DU CENTRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a procédé à une demande de prix par voie écrite à au moins deux fournisseurs pour la réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte de la salle du centre;

CONSIDÉRANT qu'il a également été prévu d'ajouter la réfection du toit en bardeaux d'asphalte du carré de sable situé au terrain de jeu dans les prix demandés aux deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT les prix reçus:

**Les Entreprises Tousignant**

**16 300\$ + tx**

- Bardeau IKO Cambridge

- Retrait de la membrane autocollante, s'il y a lieu, **inclus**
- Réparation jusqu'à l'équivalent de 2 feuilles de contreplaqué **inclus**
- Ne touche pas au coffrage sauf pour **réparations mineurs**
- Le toit du carré de sable au chalet des loisirs est **inclus**

**Construction Pascal Pérusse**

**16 250 \$ + tx**

- Bardeau BP mystique
- Retrait de la membrane autocollante, s'il y a lieu, **non inclus**
- Si réparations: aucun temps, ni de matériel d'inclus
- Il peut changer le coffrage au besoin, mais ce n'est **pas inclus**
- Le toit du carré de sable au chalet des loisirs est **inclus**

CONSIDÉRANT QUE des différences au niveau des inclusions sont à prendre en considération;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'opter pour la proposition la plus économique considérant les inclus et les exclus et de procéder aux travaux de réfection de la toiture de la salle du centre et de celui du carré de sable du chalet des loisirs pour un coût de 16 300 \$ + tx par *Les entreprises Tousignant*.

**ADOPTÉE**

Mme Marie-Blanche L'Hérault, appuyée par M. Jean-François Bienvenue, demande le vote sur cette proposition.

Monsieur le maire Maurice Grimard appelle le vote sur cette proposition :

Votent en faveur de cette proposition : René Guimond, Dany Boucher, Jean-François Bienvenue, Jason Tousignant, Carole Plamondon.

Vote contre cette proposition : Marie-Blanche L'Hérault.

**96-06-20**

**13. CERCLE DE FERMÈRES DE PARISVILLE - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 92-06-19 appuyant la demande de fournir un soutien pour le projet présenté par le Cercle de Fermières de Parisville dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2019-2020 pour l'installation d'un air climatisé dans leur local;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières évalue la possibilité d'installer une thermopompe qui assurerait en plus de l'air climatisé, un chauffage supplémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le Cercle de Fermières à installer une thermopompe procurant à la fois l'air climatisé et un chauffage supplémentaire et d'autoriser le branchement de cet appareil aux installations électriques de la salle municipale. Les travaux pourraient se faire en concordance avec le branchement des nouvelles fournaies de la salle municipale afin d'économiser les frais reliés aux travaux électriques.

**ADOPTÉE**

97-06-20

#### 14. SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT qu'au Québec, 16 % de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours;

CONSIDÉRANT que cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches;

CONSIDÉRANT que la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Carole Plamondon  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De participer à la *Semaine québécoise des personnes handicapées* et d'inviter la population à s'y impliquer.

**ADOPTÉE**

#### 15. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

#### 16. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

#### 17. VARIA

98-06-20

##### 17.1. MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À LA FIRME CHAMARD - RÉDACTION D'UN PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ET D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise, Villeroy, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Lotbinière se sont regroupées pour présenter un projet d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération municipale;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière a été approuvée par le MAMH;

CONSIDÉRANT la résolution 50-04-2020, octroyant le contrat à la firme Chamard Stratégies environnementales pour le projet d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage au coût de 42 940.80\$;

CONSIDÉRANT l'offre de services supplémentaires reçue par la firme Chamard pour la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale et d'un modèle de règlement pour la gestion des matières résiduelles, au coût de 13 940\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités concernées se sont engagées à participer au projet d'accompagnement et à en assumer une partie des coûts;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Parisville a été nommée organisme responsable du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer à la firme Chamard Stratégies environnementales le contrat pour la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale et d'un modèle de règlement pour la gestion des matières résiduelles au coût de 13 940\$, tel que stipulé dans l'offre de services reçue le 25 mai 2020.

De facturer à chacune des municipalités participantes leurs parts des dépenses encourues dans le cadre de ce projet.

**ADOPTÉE**

#### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

**99-06-20**

#### **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20h51 et qu'une séance ordinaire soit tenue à huis clos par voie de visioconférence le 7 juillet 2020.

**ADOPTÉE**

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

**M. Maurice Grimard, maire**

---

**Mme Dominique Lapointe, directrice  
générale et secrétaire-trésorière**